

J'ai eu le plaisir de visiter l'île en mars dernier et je peux témoigner, moi aussi, de l'efficacité, du dévouement et de la compétence des membres de tous les contingents de la Force des Nations Unies à Chypre. Nous étions donc heureux de noter que le projet de résolution, inscrit dans le document A/32/L.16 du 4 novembre, réitère, dans le paragraphe 6 du dispositif, l'appel lancé à toutes les parties intéressées, leur demandant de coopérer avec la Force des Nations Unies à Chypre.

La participation du Canada à Chypre est motivée par son adhésion à l'ONU et par sa disposition à prêter son concours à l'Organisation en vue du maintien de la paix et de la sécurité. Elle tient aussi au fait que nous sommes préoccupés par l'intégrité nationale d'un autre membre du Commonwealth et par le sort tragique qui frappe tant de Chypriotes. D'ailleurs, à ce propos, il faudra accorder une attention plus grande à la question des personnes portées disparues depuis le conflit de 1974. Ce sujet, il est vrai, a été étudié au cours de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et le libellé de la résolution 3395 (XXX) reflète les inquiétudes de la communauté internationale à l'égard de cette question d'intérêt humanitaire. Pourtant, la situation traîne en longueur, et il nous faut de nouveau recommander instamment qu'aucun effort ne soit négligé "pour aider à retrouver la trace et connaître le sort des personnes portées manquantes" et ce, dans les meilleurs délais.

Le gouvernement du Canada a souvent formulé, à cette tribune, des réserves à l'endroit de certains aspects du rôle des Nations Unies à Chypre. Nous croyons depuis toujours que le maintien de la paix doit être le prélude à la paix véritable. Or, si la présence de la Force a eu pour effet de réduire les tensions et de créer un climat propice à une entente négociée, elle n'a pas sensiblement contribué à amener une solution aux problèmes politiques de Chypre, et nous en sommes déçus.

Lorsque le Canada est intervenu dans le débat de Chypre l'année dernière, nous avons fait état de nos préoccupations à l'égard du déficit croissant de l'UNFICYP et nous avons invité les États membres à consentir des contributions volontaires plus nombreuses. Au cours des derniers mois et de concert avec d'autres pays fournisseurs de troupes, le Canada a, par ses instances, appuyé activement les appels lancés par le Secrétaire général afin de recueillir des contributions nouvelles ou supplémentaires pour le compte de l'UNFICYP. A la suite de ces appels, des contributions ont été versées, mais elles sont insuffisantes; nous espérons, toutefois, qu'au cours des prochains mois, nos efforts seront récompensés de manière à réduire dans une certaine mesure le déficit sans cesse croissant de l'UNFICYP, qui - je dois le répéter - par suite de l'insuffisance des contributions volontaires, est largement financé actuellement par les pays fournisseurs de troupes eux-mêmes. Comme les coparrains du projet de résolution de cette année l'ont reconnu, l'UNFICYP continue certes, de jouer un rôle important sur l'île, mais il est difficile d'imaginer ce que serait son sort si, après le récent retrait du contingent finlandais, des considérations financières amenaient une nouvelle réduction de ses effectifs.